



VILLE DE LAC-MEGANTIC

Avis public

Citation à titre de monument historique du Château Milette

Prenez avis que le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Lac-Mégantic, tiendra une assemblée publique de consultation le 6 juin 2022, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de ville, situé au 5527 rue Frontenac, à Lac-Mégantic, afin de recevoir les représentations de chacune des personnes intéressées à la citation du monument historique visé, soit le Château Milette, connu et désigné comme étant le lot 3 108 008 du cadastre du Québec.

Motifs de la citation

- La résidence de style « néo-Queen Anne » a été construite en 1907 et ce style inspiré de l'architecture vernaculaire marque la variante ultime et la plus flamboyante du courant victorien.
- L'apparition de ce style correspond à un essor d'urbanisation des villages du Québec : à la fin du 19^e siècle, une maison cossue de style néo-Queen Anne est implantée dans pratiquement chaque noyau villageois.
- La résidence a préservé son authenticité à travers les années.
- La résidence a appartenu à plusieurs personnalités nobles de l'histoire du Québec, telles Dr Joseph-Arthur Milette, Notaire De-Lourdes Lippé et Henry Latulippe.
- La résidence a été construite par les entrepreneurs Goulet et Vallerand, qui travaillèrent selon des plans fournis par l'architecte Joseph-Arthur Godin, cousin du Dr Milette.
- La citation du Château Milette permettra d'assurer la sauvegarde de l'édifice et de ses composantes.

Cet avis est publié conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur les biens culturels* (LRQ, c.B-4).

Donné à Lac-Mégantic, ce 18^e jour du mois de mai 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière